

DOB - Courrières

oooooooo

Conseil Municipal du 7 mars 2011

Intervention de Jean-Louis FOSSIER au nom du groupe communiste et républicain

Monsieur le Maire,
Chers Collègues,

Que ce soit à la CAHC ou ici, le constat peut-être fait que nos finances traversent une relative période de calme avant ce qui s'annonce être une tempête programmée pour 2014, année des pleins méfaits de la réforme territoriale, comme nous l'avons déjà dénoncé par le vote unanime de différentes motions, mais pas encore par l'information de la population courriéroise.

Je vous rappelle notamment le vote de la motion du 30 juin 2010 portant « Charte républicaine pour nos territoires », charte proposée par Jean-Claude DANGLLOT, sénateur communiste du Pas-de-Calais, et l'Association Départementale des Elus Communistes et Républicains.

Comme nous l'écrivions alors, au lieu d'une décentralisation, c'est une véritable opération de recentralisation d'un Etat au service de l'oligarchie financière qui s'opère dans l'opacité la plus totale.

Par le vote de cette motion le Conseil municipal de Courrières s'était engagé à exiger du gouvernement l'organisation d'un référendum sur ce projet de loi concernant, au premier chef, l'avenir et le quotidien de nos populations.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire, c'est d'un référendum local dont nous vous demandons de prendre l'initiative.

En effet, via le Préfet du Pas-de-Calais dans notre Département, le gouvernement entend aller très vite sur ce dossier et veut obliger nos agglomérations à se regrouper dans d'immenses pôles métropolitains, dans l'objectif recherché de fragiliser nos communes et d'éloigner encore plus nos concitoyens des centres de décision, en augmentant encore les taxes et impôts en tous genres.

Nous avons récemment appris par la presse que le président de la Communauté d'agglomération de Lens Liévin, le tout puissant Jean-Pierre KUCHEIDA, veut, je cite : « *réussir l'union de nos territoires et cela tant au niveau intercommunal qu'au niveau inter-agglomérations* », et qu'il a rencontré à cet effet les présidents des intercommunalités voisines, dont le président de la CAHC, lesquels ont accepté de constituer un « *pôle métropolitain du bassin minier* ». Une conséquence immédiate pourrait en être, pour la CAHC, le vote de nouveaux impôts, comme la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour s'aligner sur la CALL de Jean-Pierre KUCHEIDA.

Nous nous étonnons que des décisions aussi importantes soient prises en catimini, sans consultation de nos populations.

C'est pourquoi nous vous demandons d'observer l'article 72-1 alinéa 3 de la Constitution de 1958 qui vous donne la possibilité, Monsieur le Maire, d'organiser un référendum local sur cette question, puisqu'il stipule que :

« Lorsqu'il est envisagé de créer une collectivité territoriale dotée d'un statut particulier ou de modifier son organisation, il peut être décidé par la loi de consulter les électeurs inscrits dans les collectivités intéressées. La modification des limites des collectivités territoriales peut également donner lieu à la consultation des électeurs dans les conditions prévues par la loi. »

En adoptant la « Charte républicaine pour nos territoires », vous avez manifesté, Monsieur le Maire, votre opposition à la réforme territoriale et vous avez exigé avec nous - je le redis - que nos populations soient consultées.

Aussi, pour mettre en concordance la délibération et les actes de notre assemblée, nous vous demandons de mettre au vote du prochain Conseil municipal l'organisation d'un référendum local à Courrières sur tout futur regroupement de nos agglomérations, et de défendre le principe d'une action en ce sens étendue à toutes les communes de la CAHC lors du prochain Conseil communautaire.

La loi de réforme des collectivités territoriales conduit à un bouleversement de notre système institutionnel et menace un peu plus les territoires pauvres et aussi les zones rurales. C'est toujours avec les mêmes arguments que nous sont vantés les regroupements, fusions, abandons de souveraineté. On connaît cela dans le domaine économique, et on connaît cela aussi au niveau européen. Les Français n'arrêtent plus d'en subir les conséquences.

Il ne s'agit en fait que du délitement organisé de la démocratie locale pour faire place nette aux affairistes. Notre réseau de communes, qui fait vivre la République et les services publics sur tout notre territoire, est en danger ! Notre débat d'orientations budgétaires pourrait être placé à très court terme sous tutelle complète de l'Etat et de l'oligarchie technocrate et financière qui pilotera le pôle métropolitain dans lequel nous serons absorbés.

On sait déjà ce que la concentration des pouvoirs et l'éloignement des citoyens des centres de décisions amènent irrémédiablement comme dérives et comme risques de collusion nauséabonde entre la sphère publique et la sphère des affaires. Et je le dis clairement, il nous faut bien avoir en vue ce qui s'est par exemple tramé avec la SOGINORPA et ADEVIA, pour éviter de semblables gabegies d'argent public.

Il nous faut bien avoir en vue aussi ce que la disparition des communes induit déjà comme perte de repères identitaires avec les conséquences catastrophiques que cela peut avoir pour la propagation des thèses populistes et fascistes.

Par ailleurs, si la fonction d' élu municipal est mise en danger, ce projet de loi en crée une nouvelle : celle de « conseiller territorial ». Voilà qui aiguise tous les calculs, toutes les ambitions des deux partis a priori dominants dans la vie politique, et qui annihile ici du même coup, beaucoup de vellétés de résistance...

Ces élus de cantons remodelés siégeront à la fois au Conseil général et au Conseil régional, cumulant ainsi deux fonctions sur des territoires élargis, le tout en étant deux fois moins nombreux. C'est la fin de la proximité entre élus et citoyens. Le conseiller territorial ne pourra qu'être un professionnel de la politique, un élu technicien siégeant dans deux assemblées aux compétences différentes, et sans disposer de moyens pour conduire des politiques publiques librement choisies, symbole de la libre administration des collectivités territoriales.

Mais cette réforme des collectivités territoriales, c'est aussi un gigantesque cheval de Troie pour donner des parts de marché au secteur privé dans nos territoires. Le développement et l'aménagement du territoire se fera de manière encore plus inégalitaire.

D'une part, les métropoles et les pôles de compétitivité draineront l'essentiel de l'activité, les subventions, les bonus de dotation, les investissements, au détriment des territoires moins favorisés ou relégués.

D'autre part, les collectivités territoriales seront encore plus asphyxiées financièrement.

Cette réforme est une mèche lente au bout d'un bâton de dynamite qui fera exploser nos institutions.

Pour parachever l'ouvrage, la casse des syndicats de communes, tout comme la suppression de la clause générale de compétence empêcheront les collectivités territoriales de répondre aux besoins des populations et de maintenir les services publics locaux. Les entreprises privées vont pouvoir s'installer sur les ruines du secteur public en reprenant les seules activités rentables. A la clé, les inégalités territoriales exploseront en même temps que les prix !

Ce texte de loi provoquera aussi la saignée programmée de l'emploi public dans nos collectivités. Elles emploient aujourd'hui 1 800 000 agents et elles réalisent 73% des investissements publics. Pour pouvoir diviser par deux le nombre d'agents de la fonction publique territoriale, la réforme est le volet de la Révision Générale des Politiques Publiques voulue par le Président Sarkozy et appliquée au niveau local en promouvant les fusions, les privatisations et les externalisations. Non seulement la réforme empêche nos territoires de répondre à la crise et au chômage, mais elle les aggrave !

Et j'en aurai terminé - provisoirement, rassurez-vous ! - en revenant sur le fait que nous sommes aujourd'hui confrontés à des décisions gouvernementales qui s'en prennent aux collectivités en leur faisant supporter les déficits de l'Etat, des déficits savamment construits sur des baisses d'impôts pour les plus aisés.

Nous sommes confrontés à un gouvernement qui s'en prend aux collectivités, lesquelles ne sont en rien responsables de toutes les défiscalisations accordées aux plus fortunés.

Il faut considérer que ces baisses de recettes sont improductives et scandaleuses, on le voit pour nos collectivités mais aussi avec les coupes-sombres dans les budgets de la santé ou de l'éducation, pour ne citer que ces deux exemples.

Quand 73% des investissements publics sont assurés par les collectivités, le gel des dotations de l'Etat est un non sens économique et social.

Tout indique que la réforme territoriale devra être reconsidérée. La gauche le pourra-t-elle et, si elle le peut, le voudra-t-elle ? Sans plus attendre et en s'appuyant concrètement sur une population qui la soutiendra, il vaudrait mieux que cette gauche, s'agissant du moins de vous, mes chers collègues socialistes, montre partout aussi clairement que les élus communistes et républicains, son opposition à une réforme dont tous les objectifs politiques et stratégiques, sinon les modalités d'application, sont parfaitement connus.

Ne faudra-t-il pas revenir au rétablissement d'un impôt économique local scellant le lien entre l'entreprise et le territoire ?

Et un nouvel impôt économique ne devra-t-il pas être mis en place, calculé comme le proposent les élus communistes et républicains, sur une assiette élargie prenant en compte les actifs financiers boursiers et les transactions financières des entreprises du CAC 40 (80 milliards d'€ de profits nets en 2010, + 50% par rapport à 2009...) ?

Nous ne pouvons pas faire l'impasse sur la nécessité, rapidement, de mettre également en débat publiquement ces éléments de justice fiscale, sous peine d'une démobilité grandissante que vous dites regretter de la part de nos concitoyens, Monsieur le Maire.

Je vous remercie de votre attention.